

Membres en exercice:

11

Séance du 20 mai 2016

Le 20 mai 2016 l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mai 2016, s'est réunie sous la présidence de Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT

Présents : 10

Sont présents: Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Annie MAZET-RIVIERE, Annie GLEDINES, Pierre DURAND, Daniel TAURAND, Serge LAVERGNE, Jean-Pierre LAVAL, Jérôme LACAM, Sylvain DIAZ, Charles COSNEAU-TADDEI

Votants: 11

Représentés: Jean-Louis LARAGÉ (par Annie MAZET-RIVIERE)

Absents:

Secrétaire de séance: Charles COSNEAU-TADDEI

COMPTE-RENDU

Objet: Sécurisation du clocher de l'église

Madame le Maire rappelle l'incident qui s'est déroulé début février concernant la chute d'une lauze sur la lunette arrière d'une voiture stationnée place de l'église. Il est impératif d'intervenir rapidement afin de sécuriser le clocher. L'entreprise Duploux est retenue pour la pose de grillage sur 4 cotés et la révision de la toiture pour un montant de 7876.80 TTC (6564.00 € HT).

Des subventions seront demandées à l'Etat, la Région et au Département à hauteur de 70% des dépenses HT. La communauté de Communes Cère et Dordogne devrait participer à hauteur de 50 % de la somme restant à la charge de la commune .

Vote: Pour: 11

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Budget EAU art 022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le montant inscrit à l'article 022 du budget de l'eau dépasse les 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement autorisés. Il est nécessaire de réduire cette prévision de la manière suivante:

		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-30.00	
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	30.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Vote: Pour: 11

Objet: Décision Modificative budget assainissement- amortissements

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les amortissements des subventions n'ont pas été inscrits au budget de l'exercice 2016. Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	4674.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		4674.00
TOTAL :		4674.00	4674.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1391 (040)	Subventions d'équipement	4674.00	
TOTAL :		4674.00	0.00
TOTAL :		9348.00	4674.00

Le budget d'assainissement 2016 ayant été voté en suréquilibre en section d'investissement, la présente décision modificative ne prévoit pas de recettes d'investissement.

Vote: Pour: 11

Objet: Adoption du RPOQS Eau Potable 2014 et 2015

La réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable est obligatoire chaque année. Ce rapport précise les volumes produits et consommés, l'état du réseau, la qualité et les résultats d'analyses effectuées par l'Agence Régionale de Santé, le rendement du réseau, la tarification du service.

Ils seront mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).Vote: Pour: 11

Objet: Adoption du RPOQS Assainissement 2014 et 2015

La réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement est obligatoire chaque année. Il précise les volumes facturés, indique la conformité des rejets suite au traitement des eaux usées, la tarification du service.

Ils seront mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).Vote: Pour: 11

Objet: Achat de boites aux lettres pour les particuliers

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 1994, l'ancienne municipalité avait décidé de l'achat de boites aux lettres, mises à disposition de chaque foyer gratuitement.

A ce jour, la commune n'en a plus en stock pour le renouvellement des boites usagées ou pour les nouveaux foyers.

Après réflexion, le Conseil Municipal, décide de poursuivre le don d'une boite aux lettres aux maisons nouvelles ou qui n'en disposent pas. Un devis à la MAEC CAHORS (ancien fournisseur) a été demandé, d'autres fournisseurs seront consultés.

Tout renouvellement sera à la charge de l'usager qui devra la demander à la mairie afin de conserver l'homogénéité des boites aux lettres sur la commune.

Vote: Pour: 11

Objet: Point sur les chemins communaux

- Le chemin de Cabre Perdu nécessite une réfection. L'ONF sera contacté afin de savoir si une participation est possible pour la remise en état du chemin. De plus, il leur sera demandé d'enlever le bois au plus tôt pour prévoir la réfection du chemin.

- Il sera nécessaire d'aller voir les chemins à Ussel et Encayère et déterminer les priorités. Un devis a déjà été demandé concernant la "cuvette" de Mourèze.

Fait à Teyssieu le 24 mai 2016

Le Maire, Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT



The image shows a red circular official stamp of the 'MAIRIE DE TEYSIEU' with the postal code '(46100)'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.